

**REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO**



**SENAT**

**ALLOCUTION DE L'HONORABLE PRESIDENT DU SENAT  
A LA 152<sup>ème</sup> ASSEMBLÉE DE L'UNION  
INTERPARLEMENTAIRE**

**ISTANBUL - TURKIYE**

**17 AVRIL 2026**

**Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Présidents et chers collègues,**

**Distingués délégués ;**

**Mesdames et messieurs ;**

Le thème qui nous réunit lors de cette 152<sup>ème</sup> Assemblée de l'UIP est — « *Cultiver l'espoir, consolider la paix et assurer la justice pour les générations futures* » nous oblige à agir avec responsabilité.

Si nous voulons léguer aux générations futures un monde plus pacifique, plus juste et durable, c'est maintenant que nous devons agir.

C'est ainsi que le Parlement de la RDC s'engage dans l'accompagnement des processus de paix menés par le Gouvernement sous la houlette de Son Excellence Félix Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO, Président de la République, notamment l'Accord de Washington signé entre le Rwanda et la RDC pour mettre fin à l'instabilité chronique dans sa partie Est alimentée par l'exploitation illicite des ressources naturelles..

Mais, pour que l'action parlementaire contribue efficacement à la résolution des conflits, elle doit être fondée sur la vérité et le respect des engagements pris.

Parlant de vérité, quel n'a pas été notre surprise avant hier, d'entendre une voix affirmer dans cette salle que le conflit en RDC serait purement interne et que le Rwanda n'y serait pour rien.

Nous tenons pour notre part, à partager avec vous trois faits incontestables :

1. La Résolution 2773 du Conseil de sécurité des Nations Unies, adoptée le 21 février 2025, exige le retrait sans conditions préalables des forces rwandaises du territoire de la RDC et la cessation de leur soutien à l'AFC/M23 ;

2. Lors de la 151<sup>e</sup> Assemblée tenue à Genève en octobre dernier, nous avons salué la mission conduite par le Secrétaire général de l'Union interparlementaire en République démocratique du Congo et au Rwanda, en vue de promouvoir la paix.
3. L'Accords de paix de Washington du 4 décembre 2025, conclu entre la RDC et le Rwanda sous la médiation des États-Unis d'Amérique.

Le Rwanda ne pourrait donc se dédouaner de son implication dans la situation sécuritaire déplorable dans l'Est de la RDC alors qu'il est cité, impliqué à tous les niveaux des processus engagés et même sanctionné par plusieurs instances. Il devrait par contre respecter ses engagements plutôt qu'utiliser les FDLR comme prétexte de la violation de l'intégrité territoriale de la RDC

Hier, nous avons salué le vote du point d'urgence sur la nécessité de mener des efforts parlementaires concertés pour préserver les cessez-le-feu et soutenir la consolidation de la paix. Tous les pays membres de l'UIP devraient, dès lors, s'impliquer dans sa mise en œuvre.

Pour ce qui est de la RDC, l'étape à laquelle nous sommes arrivés et pour laquelle nous continuons à solliciter l'appui de l'Union Interparlementaire est celle de la mise en œuvre des processus de paix engagés. Ils représentent non seulement une chance de faire taire les armes, mais aussi une opportunité historique de bâtir une prospérité régionale durable.

L'Union interparlementaire demeure le lieu où les parlements du monde unissent leurs voix pour la paix, la justice et la diplomatie parlementaire, un outil pour transformer nos espoirs en solutions concrètes.

Je vous remercie